

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-et-un, le onze mars. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le jeudi dix-huit mars deux mil vingt-et-un en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Présentation et vote du Compte Administratif 2020
- Vote du Compte de Gestion 2020
- Affectation du résultat
- Vote des 4 taxes
- Vote des subventions aux associations 2021
- Présentation et vote du Budget Primitif 2021
- Renouvellement convention SPA
- Audit énergétique SDE 24
- Comptes-rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 18 MARS 2021

PRÉSENTS : MME POINTET – M. CAMUS – MME VASSEAUD - M. BATTISTON - MMES CLAVERIE - VAUNAC – GUIHENEUF – MM. BIERNE – BIASOTTO – MME LAGORCE – M. BOURNET

ABSENT : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 1^{er} février 2021**

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire présente le compte administratif de l'année 2020, article par article. La discussion s'engage et Madame le Maire répond aux questions.

Investissement dépenses :	40 440,93 €
Investissement recettes :	<u>113 120,56 €</u>
	+ 72 679,63 €

Fonctionnement dépenses :	254 941,38 €
Fonctionnement recettes :	<u>394 579,95 €</u>
	+ 139 638,57 €

Résultat de clôture : (72 679,63 € + 139 638,57 €) = + **212 318,20 €**

Madame le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, quitte la salle en cédant la présidence à M. CAMUS Jean-Michel, doyen d'âge, qui fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2020 de la commune**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Madame POINTET Dominique, Maire, réintègre l'assemblée.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir suivi la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures:

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le compte administratif de la commune fait apparaître pour l'exercice 2020 un résultat de fonctionnement de 139 638,57 €. Madame le Maire demande de procéder à l'affectation de ce résultat afin de l'inscrire au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Excédent investissement reporté		72 679,63 €
Résultat de fonctionnement		139 638,57 €
	compte 1068	39 638,57 €
	compte 002 (solde excédent)	100 000,00 €

VOTE DES 4 TAXES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction des Services fiscaux a transmis par mail du 26 janvier 2021 le catalogue des délibérations relatives à la fiscalité locale à prendre pour la commune. Elle rappelle que le projet de loi prévoit une compensation sur la base du taux de la taxe d'habitation, soit un taux de 8,53 %.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'application des taux directs locales comme suit :

- Taxe foncier bâti : 9,28 %
- Taxe foncier non bâti : 29,60 %
- CFE : 13,38 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission Finances et de la Commission Vie sociale et locale, concernant les subventions allouées aux associations pour l'année 2021 :

- Amicale Laïque de St Seurin	400,00 €	- Amicale Sportive Gensac/Montcaret	200,00 €
- Association des Parents d'Elèves	443,40 €	- Association Dojo Montcaret	50,00 €
- Canoë Kayak Saint Antoinais	50,00 €	- Comité des Fêtes	650,00 €
- FNACA – Anciens Combattants	50,00 €	- Handball Foyen Vélinois	50,00 €
- Les Amis de Prats	100,00 €	- L'Hameçon Lamoithais	250,00 €
- Occe Coop Scolaire St Seurin	800,00 €	- Rugby Club Vélinois	20,00 €
- Société de Chasse	250,00 €		
- AFM TELETHON	100,00 €	- AFSEP	100,00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers	50,00 €	- Association des boules aux Nez	50,00 €
- Comité Féminin Dordogne	100,00 €	- Croix Rouge Française	200,00 €
- France Alzheimer	100,00 €	- La Ligue contre le Cancer	100,00 €
- Resto du Cœur de la Dordogne	100,00 €	- Secours Populaire	50,00 €
- Secours Catholique	50,00 €	- SPA	314,29 €

TOTAL : 4 627,69 €

Le Conseil Municipal souhaite qu'il soit attribuer une subvention de 100,00 € pour les associations suivantes : AFSEP, Comité Féminin Dordogne, France Alzheimer et La Ligue contre le Cancer (en 2020, une subvention

de 50,00 € leur avait été attribuée). L'association des Boules aux Nez (clowns professionnels intervenant en milieu hospitalier) reçoit pour la première fois une subvention de 50,00 €.

Mme VASSEAUD étant membre d'association éligible aux subventions, quitte la salle pour ne pas assister au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer des subventions comme proposé ci-dessus.

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire présente au Conseil municipal les projets de budgets primitifs 2021 étudiés par la commission des finances. Elle donne les explications chapitre par chapitre et le détail pour certains articles. Madame le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
011- charge à caractère général	128 924,00 €	013 – atténuation de charges	0,00 €
012- charges de personnel	123 400,00 €	70 – produits des services	15 000,00 €
014 – atténuations de produits	34 000,00 €	73 – impôts et taxes	123 590,00 €
65- autres charges gestion courante	49 974,00 €	74 - dotations subventions	117 511,00 €
66 – charges financières	1 524,95 €	75 – autres produits de gestion	30 050,00 €
67 – charges exceptionnelles	1 200,00 €	76 – produits financiers	0,00 €
68 – dotations	1 500,00 €	77 – produits exceptionnels	0,00 €
022 – dépenses imprévues	24 000,00 €	78 – reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
023 – virement à la section d'investissement	21 628,05 €	042 – transferts entre sections	0,00 €
042 – transferts entre sections	0,00 €	002 – excédent antérieur reporté	100 000,00 €
TOTAL	386 151,00 €	TOTAL	386 151,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres budgétaires	DÉPENSES	Chapitres budgétaires	RECETTES
010 – stocks	0,00 €	010 – stocks	0,00 €
20 – immobilisations incorporelles	1 756,00 €	13 - subventions d'investissement	46 220,75 €
21 – immobilisations corporelles	96 667,71 €	16 – emprunts et dettes assimilées	0,00 €
22 – immobilisations reçues en affectation	0,00 €	10 - dotations, fonds divers et réserves	40 527,57 €
23 – immobilisations en cours	60 000,00 €	165 – dépôts et cautionnements reçus	800,00 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	21 628,05 €
16 – emprunts et dettes	12 432,29 €	001 – excédent reporté	72 679,63 €
020 – dépenses imprévues	11 000,00 €		
TOTAL	181 856,00 €	TOTAL	181 856,00 €

RENOUVELLEMENT CONVENTION SPA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'article 213-3 à 213-6 du Code Rural qui rappelle que les communes ont obligation de disposer d'une fourrière communale ou d'établir une convention avec le service fourrière de la SPA déjà existant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour l'année 2021 avec la fourrière de Bergerac pour la récupération des animaux errants.

Pour 2021, le tarif a été fixé à 0,85 € par habitant (soit 314,29 € pour notre commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la SPA pour la somme de 314,29 € pour l'année 2021.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE SDE 24

Afin de s'inscrire dans le plan de relance, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que des dossiers de demandes de réalisation d'audit énergétique par le SDE 24 pour l'ensemble des bâtiments

communaux (mairie, salle municipale, ensemble scolaire, 4 logements communaux) ont été faits. Le montant total des sept études énergétiques est de 7 920,00 € TTC après déduction des subventions versées au SDE 24 dans le cadre du programme ACTEE (50 % du montant HT) et de la participation du SDE 24 (50 % du montant, subvention ACTEE déduite), le reste à charge pour la commune est de 2 310,00 € TTC.

Suite à des échanges avec le SDE 24, il s'agit de prioriser les dossiers mairie, ensemble scolaire et le logement communal « 9 Route du Périgord », ces bâtiments étant les plus énergivores, ils nécessitent une optimisation de leur mode de chauffage et/ou isolation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation des audits énergétiques pour la somme de 2 310,00 € TTC.

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Commission Action Sociale le 02 mars 2021 : Mme VAUNAC Arlette donne lecture des éléments importants ressortant du compte-rendu de la Communauté de Communes :
 - budget principal excédentaire de 51 696,14 € sur 2020
 - impact suite au covid pour budget Aide à domicile (65000 heures attendues pour 58 000 réalisées)
 - 9980 repas ont été livrés en 2020 → résultat excédentaire de 12 258,34 €
- Commission « Aménagement de l'Espace et Urbanisme » le 16 mars 2021 : M. CAMUS Jean-Michel présente le compte-rendu. Cette commission avait comme sujets principaux : révision légère du PLUI et Maison France Service dans notre canton.

QUESTIONS DIVERSES

ACHAT MOBILIER MAIRIE

Suite aux travaux d'aménagement des bureaux de la mairie, il convient de remplacer les armoires de classement du secrétariat et du bureau de Madame le Maire. Madame le Maire présente les devis de la société GOSTO pour la somme de 1196,76 € HT (armoire secrétariat) et de 534 € HT (bureau maire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis présentés ci-dessus et charge Madame le Maire d'engager ces dépenses.

ACHAT EQUIPEMENT ELECTORAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu du double scrutin prévu en juin 2021, il y a lieu d'acheter de l'équipement électoral. De ce fait, elle présente les devis de la société Fabrègue (SPP Périgourdine de Papeterie) pour l'acquisition d'un isoloir handicapé et d'une urne supplémentaire. Le montant de ces devis s'élève à 360,00 € HT (isoloir) et 237,00 € HT (urne).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis présentés ci-dessus et charge Madame le Maire d'engager ces dépenses.

RÉFECTION DU CHEMIN COMMUNAL AUX GRANGES

Suite à une réclamation d'une administrée, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réhabiliter le chemin communal situé dans le hameau des Granges. Elle présente donc le devis de l'entreprise Laurent BOURNET qu'il s'élève à 810,00 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette dépense.

DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Périgord Numérique construit le réseau public de la fibre optique en Dordogne. Le déploiement de la fibre est pris en charge par le Département et sera installé sur notre commune en phase 2 (2022). Ainsi, St Seurin de Prats bénéficiera du très haut débit, permettant ainsi la réduction des inégalités de communications et d'accès internet.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas lieu pour les administrés de changer leurs équipements et que prudence s'impose face aux divers démarchages téléphoniques privés.

PROJET ÉCO DÉLÉGUÉS ÉCOLE

Madame le Maire a rencontré les éco délégués de CM1 et de CM2 le 8 mars 2021. Suite à la labellisation « E3D » du collège (École ou Établissement en Démarche globale de Développement

Durable) le directeur de l'école souhaitait que les enfants s'inscrivent dans cette démarche environnemental en préambule à leur rentrée au collège.

Les élèves de CM2 présentent leurs projets : installation d'un garage à vélo, espace sans tabac devant l'école, l'origine des aliments servis à la cantine et opération de nettoyage.

Les projets des élèves de CM1 : installation de panneau solaire en toiture du restaurant scolaire, installation de deux carrés de potager avec utilisation du compost et mise en place de plantes dépolluantes dans les classes.

Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 2 abstentions, de mettre en place rapidement l'espace sans tabac, l'installation d'un support à vélo, les deux carrés de potager et les plantes dépolluantes dans les classes.

- **CONTRAT DE PRESTATION PONCTUELLE APAVE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de faire vérifier la conformité des installations électriques, des installations thermique fluide et des aires de jeux. Elle présente les propositions faites par la société APAVE qui s'élèvent à 820 € HT pour les installations électriques, 340 € HT pour les installations thermique fluide et 220 € HT pour les aires de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de la société APAVE et charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cette prestation.

- **MOTION CONTRE LE PROJET HERCULE**

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération envoyé par le SDE 24 le 8 mars 2021 concernant une motion contre le projet HERCULE.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de s'opposer au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

- **DÉFENSE DES BUREAUX DE POSTE DE PROXIMITÉ**

Depuis plusieurs semaines la direction Départementale Dordogne Corrèze propose aux mairies qui ont sur leurs territoires un bureau de poste une modification des plages horaires avec une baisse importante de celles d'ouvertures au public. Elle propose à certaines communes de transformer les bureaux de poste en Agence Postale Communale.

Comment faire vivre notre ruralité si à chaque instant sont supprimées les activités de nos services de proximité ? Comment garder nos habitants, nos commerces, s'il n'y a plus de services publics ?

Par ailleurs, il est inadmissible que la Poste fasse supporter à nos communes les frais qui lui sont indus en faisant passer le bureau de poste en Agence Postale Communale, ce qui aurait des conséquences importantes sur le budget de la commune.

Madame le Maire propose de soutenir le maintien des bureaux de poste de proximité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Refuse et s'oppose aux modifications des plages horaires et à la transformation des bureaux de Poste en Agence Postale Communale dans notre communauté de communes car cela a aussi des conséquences pour les habitants de notre commune.**
- **Soutient toutes initiatives prises par les communes concernées par ces situations afin de maintenir le service public de la Poste et par les associations des maires de notre département.**

- **REMERCIEMENT**

Madame le Maire souhaite remercier Mme PAUL pour le don d'une cafetière à la commune.

Séance levée à 23h35

Madame le Maire,